

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 23 JUILLET 2020**

Délibération n° :

DL 30/2020

Objet :

Election du 2^{ème} Vice-Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse

L'an deux mil vingt,

Le jeudi 23 juillet 2020,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

- M. AMBROISE (titulaire – CPS)
- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- M. DOBIGNY (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CCHVC)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- Mme HAMON (titulaire – CPS)
- Mme HERY (titulaire – CCHVC)
- M. LABOMME (suppléant – CPS)
- M. LECLERC (titulaire – CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire – CPS)
- Mme MAIMOUN (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. MUSY (suppléant – CPS)
- M. PANDZOU (titulaire – CPS)
- Mme PERIS (titulaire – CCHVC)
- M. PREVOST (suppléant – CPS)
- M. PROUST (titulaire – CPS)
- M. RAVEL (suppléant – CPS)
- M. SAUSSOL (titulaire – CPS)
- M. TRAMONI (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- Mme VALOT (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- M. XAVIER (suppléant – CPS)

Avaient donné pouvoir :

Mme BERT (titulaire – CPS) excusée à M. FONTENAILLE (titulaire CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) excusé à M. VIGIER (titulaire – CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire – CPS) excusé à M. SAUSSOL (titulaire – CPS)

Absents excusés :

Mme BERCHON (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) représenté par M. PREVOST (suppléant – CPS) ; M. DELAGNEAU (titulaire – CPS) excusé à M. XAVIER (titulaire – CPS) ; M. DUMAS (titulaire – CPS) représenté par M. MUSY (suppléant – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) représenté par M. RAVEL (suppléant – CPS) ; M. MAJEUX (titulaire – CPS) représenté par M. LABOMME (suppléant – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Igor TRICKOVSKI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 16/07/2020

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 41
VOTANTS : 41

Délibération DL30/2020
Election du 2^{ème} Vice-Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles 5211-7 et 5211-10,

Vu l'arrêté inter préfectoral inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu les statuts du SIOM annexés à l'arrêté inter préfectoral inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016,

Vu la délibération n°DL27/2020 du 23 juillet 2020 relative à l'élection du Président et la délibération n°DL28/2020 du 23 juillet 2020 relative à la fixation du nombre de Vice-présidents du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la note de présentation,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection de 12 Vice-présidents du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Considérant le résultat des votes relatifs à la désignation du 2^{ème} Vice-président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Après avoir voté à bulletins secrets,

Élit le 2^{ème} Vice-président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à l'issue du 1er tour, comme suit :

- Nombre de votants : 41
- Bulletins blancs et nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Monsieur Pascal AMBROISE a obtenu 1 voix

Monsieur Jean-Jacques DEBRAS a obtenu 38 voix

Monsieur Jean-Jacques DEBRAS est élu 2^{ème} Vice-Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **30 JUIL. 2020**

Affichée le : **30 JUIL. 2020**

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

www.siom.fr

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL30_2020
Date de la décision:	2020-07-23 00:00:00+02
Objet:	Election du 2ème Vice-Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	5.3
Identifiant unique:	091-200062321-20200723-DL30_2020-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20200723-DL30_2020-DE-1-1_0.xml	text/xml	1013
<i>nom original:</i>		
dl30.pdf	application/pdf	141626
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20200723-DL30_2020-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	141626
<i>nom original:</i>		
Note présentation DL29 à 40.pdf	application/pdf	87101
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20200723-DL30_2020-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	87101

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	30 juillet 2020 à 14h28min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juillet 2020 à 14h30min06s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	30 juillet 2020 à 14h30min14s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	30 juillet 2020 à 14h36min29s	Recu par le MIAT le 2020-07-30